

<http://www.snetap-fsu.fr/Personnels-de-Vie-Scolaire-Une.html>



Personnels de Vie Scolaire : Une priorité du SNETAP-FSU , ensemble faisons respecter les engagements.

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail -
Date de mise en ligne : samedi 30 septembre 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Personnels de Vie Scolaire : Une priorité du SNETAP-FSU

Assistants d'Education

Il faut maintenant faire respecter les engagements obtenus par la mobilisation.

- Assistants d'Education : 1145 postes, c'est acquis !

Après des mois de mobilisations à l'initiative du SNETAP, au cours d'une audience à la [DGER](#), obtenue à l'occasion de notre Conseil Syndical National le 13 septembre 2006, le Directeur Général, M. Jean-Louis Büer, a confirmé que **les 1145 postes de MI-SE (Maître d'Internat -Surveillant d'Externat) qui existaient au Ministère de l'Agriculture avant le début de la transformation de ces postes en postes d'[AE](#) (Assistant d'Education) correspondaient bien à la dotation en AE qui devait être mise en place dans l'Enseignement Agricole Public à la rentrée scolaire 2006 et qu'il renonçait à les faire remplacer par des contrats aidés (CAE).**

Il a également indiqué que les crédits suffisants avaient été délégués à l'ensemble des DRAF-[SRFD](#) pour permettre le remplacement des MI/SE en fin de fonction par des AE.

Autrement dit , **seuls des AE doivent être recrutés pour l'année scolaire 2006-2007.** Le SNETAP-FSU a, sur ce dossier, réussi à convaincre le Ministère et la DGER.

Il appartient maintenant à chacun de se mobiliser sur le terrain pour vérifier que l'engagement du DGER est respecté partout.

Chaque situation non conforme doit être signalée au SNETAP-FSU qui interviendra immédiatement

Le respect des engagements pris, c'est l'affaire de tous !

Concrètement, dans chaque région, dans chaque établissement, il faut :

- exiger communication de la dotation « Vie Scolaire »

- **s'assurer** que les crédits délégués pour le financement de cette dotation couvrent la totalité des postes,

- **vérifier** que les postes sont bien occupés par des MI-SE ou des AE,

- si des CAE ont été recrutés pour l'année scolaire 2005-2006, **s'assurer** qu'ils ne viennent qu'en appui des AE,

- **signaler** toutes les entorses à la règle : recrutement de CAE à la rentrée, financement de postes d'AE sur le budget de l'établissement, recours aux maîtres au pair pour palier une dotation Vie Scolaire » insuffisante.

- Le SNETAP-FSU qui continue à rester vigilant sur ce dossier interviendra auprès de la DGER chaque fois que des dysfonctionnements lui seront signalés.

**Ensemble avec le SNETAP-FSU, nous ferons
respecter les engagements obtenus par la mobilisation
des personnels !**